

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS DE SETE AGGLOPÔLE MEDITERRANEE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Le présent contrat a pour objet de définir les engagements des bénéficiaires du **fonds de participation des habitants mis en place par Sète Agglopôle Méditerranée**, destiné à financer des projets d'intérêt général portés par les habitants, dans le respect des valeurs de la République française : **laïcité, égalité, fraternité, solidarité, transparence et démocratie participative**. Conformément à ce qui est précisé dans l'article 10-1 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, les habitants s'engagent à respecter et à promouvoir les principes suivants :

- **Laïcité** : Neutralité religieuse dans l'utilisation des fonds et dans les projets soutenus.
- **Égalité** : Accès équitable à l'information, à la participation et aux financements pour tous les habitants, sans discrimination.
- **La lutte contre les discriminations et la promotion de la cohésion sociale**
- **Transparence** : Publicité des règles, des critères de sélection et des décisions de financement.
- **Démocratie participative** : Implication active des habitants dans la gouvernance du fonds.
- **Intérêt général** : Les projets financés doivent bénéficier à la communauté dans son ensemble.

En outre, les bénéficiaires du Fonds de participation des habitants s'engagent à :

- **Participer activement** aux instances de gouvernance (comités de pilotage, jurys, etc.).
- **Respecter les règles** de fonctionnement et les critères de sélection des projets.
- **Veiller à l'inclusion** de tous les publics, notamment les plus éloignés de la participation.
- **Rendre compte** de l'avancement et de la réalisation des projets financés.
- **Signaler tout manquement** aux valeurs républicaines ou aux règles du fonds.
- **À s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.**

Tout manquement aux engagements du présent contrat pourra entraîner l'exclusion du fonds ou la suspension des financements.

Les litiges seront résolus par la médiation, puis, à défaut, par les tribunaux compétents.

Date + NOM / Prénom de chacun des bénéficiaires, suivi de leurs signatures :